

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE GENERALE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
TRESORERIE GENERALE DES BOUCHES-DU-RHONE



Site d'Aix-en-Provence
10, avenue de la Cible
13626 AIX-en-PROVENCE cédex 1
☎ 04 42 37 54 32
04 42 37 54 08

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	
N° d'enregistrement :	09/06/13318A
Courrier arrivé le :	15 Juin 2009
Original à :	
Copie à :	D6DDAT

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS DU DOMAINE (Valeur vénale)

Code du Domaine de l'Etat, art. R 4 -Décret n° 86-455 du 14 mars 1986-Loi n° 95-127 du 8 février 1995
Loi n° 2000-1168 du 11 décembre 2001-article 23

Avis n° 2009-102V0549
Evaluateur : Christian GREGOIRE
Réception sur rendez-vous

- Service consultant** : MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
- Date de la consultation** : Lettre du 26/03/2009 reçue le 30/03/2009
- Opération soumise au contrôle** :

Demande d'évaluation par la C.U.M.P.M., en vue d'une acquisition, pour l'élargissement du Bd Paul Raphel, de la valeur vénale de diverses emprises de terrain sises Bd Paul Raphel Quartier Empallière à Saint Victoret; cadastrées :

- parcelle AI 50p, d'une superficie de 54 m2 en zone 2 UD cos : 0,30
- parcelle AR 267p, d'une superficie de 29 m2 en zone 3 Uxc
- parcelle AR 170p, d'une superficie de 58 m2 en zone 1 NAX
- parcelle AR 171p, d'une superficie de 50 m2 en zone 1 NAX
- parcelle AR 265p, d'une superficie de 127 m2 en zone 3 Uxc
- parcelle AR 266p, d'une superficie de 100 m2 en zone 3 Uxc

- Origine de propriété** : /
- Situation locative** : Libre de toute occupation ou location
- Détermination du prix** :

La valeur vénale des biens est de l'ordre de :

emprises en zone 1 NAX

- parcelle AR 170p, d'une superficie de 58 m2 : 580 € H.T.
(CINQ CENT QUATRE VINGT EUROS HORS TAXE°)

DUFH Arrivée le :	
FONC :	LC m 23 JUIN 2009
URBA :	
EIC :	
HAB :	
DIRECT :	
COMPTA :	
Communaute Urbaine MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	
Arrivée DGLDA le 22 JUIN 2009	
INSTANCE :	Copies
DGA	
DDEAI	
DUFH	
DEE	
AUTRES	



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- parcelle AR 171p, d'une superficie de 50 m² : 500 € H.T.
(CINQ CENT EUROS HORS TAXE°)

emprises en zone 3UX c

- parcelle AR 267p, d'une superficie de 29 m² : 1 450 € H.T.
(MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS HORS TAXE°)

- parcelle A265p, d'une superficie de 127 m² : 6 350 € H.T. *Soit 50€/m².*
(SIX MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS HORS TAXE°)

- parcelle AR 266p, d'une superficie de 100 m² : 5 000 € H.T.
(CINQ MILLE EUROS HORS TAXE°)

emprises en zone 2 UD

- parcelle AI 50p, d'une superficie de 54 m² : 4 860 € H.T.
(QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE EUROS HORS TAXE)

8. Réalisation d'accords amiables :/

9. Observations particulières :

- L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'**1 an**.
- L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A Aix-en-Provence, le 16 juin 2009

Pour le Trésorier Payeur Général,
Par délégation,

[Signature]
l'Inspecteur du Trésor

Christian GREGOIRE

Echelle: 1/200 ème

81

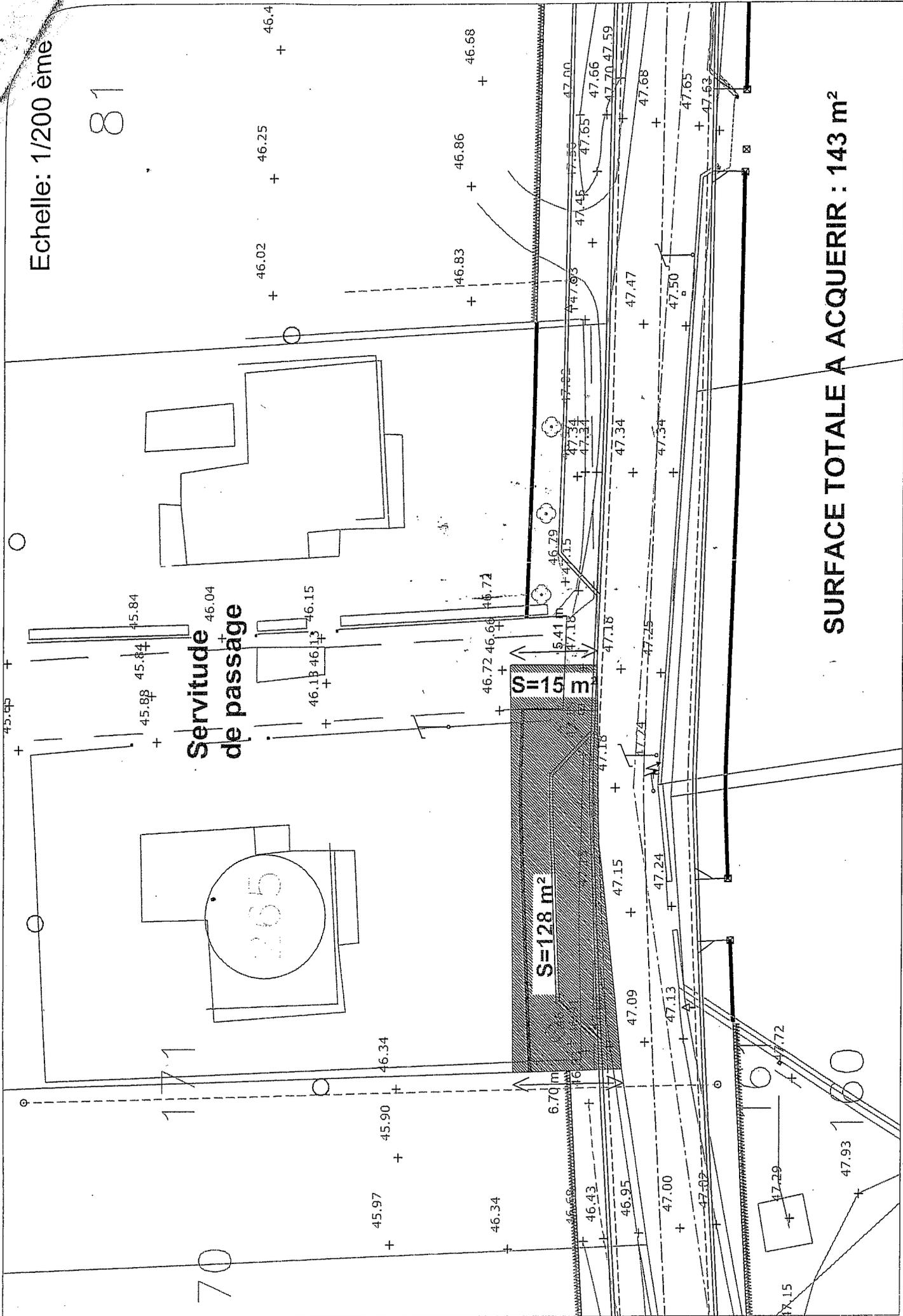
Servitude de passage

265

S=128 m²

S=15 m²

SURFACE TOTALE A ACQUERIR : 143 m²



70

100

45.95 + 45.84 + 45.84 + 46.04 + 46.15 + 46.15 + 46.72 + 46.66 + 46.71 + 47.18 + 47.18 + 47.15 + 47.24 + 47.25 + 47.34 + 47.34 + 47.34 + 47.54 + 47.54 + 47.68 + 47.68 + 47.65 + 47.65 + 47.70 + 47.59 + 47.00 + 46.83 + 46.86 + 46.68 + 46.02 + 46.25 + 46.4 + 45.97 + 45.90 + 46.34 + 46.34 + 46.43 + 46.95 + 47.00 + 47.02 + 47.15 + 47.29 + 47.72 + 47.93